

## Mobilisation de soutien aux apiculteur·trices

« La production française de miel est loin de couvrir la consommation française, pourtant les apiculteur·trices n'arrivent pas à vendre leurs productions.  
A qui la faute ?

Manifestation organisée par la Confédération paysanne avec le soutien de l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF), du syndicat national d'apiculture (SNA) et de la Fédération française des apiculteurs professionnels (FFAP).

## Pourquoi une campagne de mobilisation pour soutenir les apiculteur-rices professionnel-les ?

La Confédération paysanne se mobilise pour soutenir les apiculteur-trices qui subissent de plein fouet une violente baisse de commercialisation de leurs produits.

**En 2022, la France comptait environ 3000 apiculteur-trices professionnels** (plus de 150 ruches par ferme)<sup>1</sup>. Un chiffre qui a commencé à baisser depuis 2020.

La France produit en moyenne, ces dernières années, 20 000 tonnes de miel, pour une consommation annuelle française de 45 000 tonnes. Pourtant, aujourd'hui les apiculteur-trices n'arrivent pas à écouler leur miel !

**Pour comprendre, la situation il faut regarder du côté des négociants.** En effet, les négociants français ont rempli leurs entrepôts de miels importés et ils refusent désormais d'acheter du miel français. En 2019, 66% des miels commercialisés en France étaient des miels d'imports. Soit une hausse de 28% des volumes importés depuis 2010. **Avec des prix d'achats défiants toute concurrence pour les négociants jusqu'à moins de 2 euros/kg en Europe de l'Est.** La levée des droits de douanes sur le miel ukrainien depuis deux ans a accentué cette tendance. Les coûts de production y sont plus bas en raison de normes sociales et environnementales moins disantes qu'en France. Cette pression sur les prix, installée depuis les années 2000, atteint aujourd'hui un seuil critique car depuis deux ans les négociants ont particulièrement fait le plein de miels importés.

**La crise touche les types de miels français, bio ou non, et tous les circuits de vente, gros, semi-gros et même au détail sur les marchés de plein vent. La situation est extrêmement tendue et ce dans toute la France et provoquent la colère des apiculteur-trices.**

Depuis la fin des années 90, la France a cessé d'être auto-suffisante en production de miel malgré un maintien du cheptel apicole. Cela a coïncidé avec l'usage massif des pesticides et néonicotinoïdes en agriculture. Depuis cette période, la France importe massivement du miel du monde entier, d'Asie, puis d'Europe de l'Est.

Le miel d'import représente désormais plus de 50 % des volumes consommés en France, avec des prix d'achats défiants toute concurrence pour les négociants : moins de 2€/kg pour des miels importés d'Europe de l'Est. Les coûts de production sont plus bas en raison des normes sociales et environnementales moins disantes.

Les négociants se sont créés de nouveaux réseaux d'approvisionnement en abandonnant les producteur-rices et productrices français-es. Accoutumés à des prix bas irréalistes, ils exercent désormais une forte pression sur les prix des miels français. Ainsi, alors même que la France est déficitaire, de nombreux apiculteur-trices ne parviennent plus à vendre leur miel, car les négociants préfèrent se tourner vers d'autres pays européens. C'est particulièrement le cas pour les miels de grandes cultures. Ils sont les principaux responsables de la détresse dans laquelle se retrouve aujourd'hui les apiculteur-trices. Depuis deux ans, **les négociants fait le plein de miel pas cher remplir entièrement leurs entrepôts et refuser tout achat aux apiculteur-trices français-es, pour certains jusqu'en février 2024. Des apiculteur-trices se retrouvent ainsi avec une année de stock de fût de miel sur les bras.**

---

<sup>1</sup> Chiffres de l'Association de développement apicole (ADA) de 2022. Chiffre auquel s'ajoutent 60 000 apiculteur-trices dits de « loisir ».

## L'achat de miels importés à bas coût profite-t-il aux consommateur-rices ?

Absolument pas. Les négociants et ensuite la grande distribution font des surmarges sur ces miels importés. Ces miels d'imports, souvent de « grandes cultures », sont achetés moins de 2 euros/kg quand en moyenne le prix de revient d'un miel « grandes cultures » français (dits « miel de printemps », « toutes fleurs ») est autour de 10 euros/kg.

Ces miels d'imports achetés à très bas coût sont ensuite revendus par les négociants se retrouvent revendus en moyenne 10 euros le kilo et jusqu'à 20 euros le kilo (le pot de 250 grammes) en grande surface.

Les consommateur-trices sont ainsi doublement perdants : peu de miel français disponibles dans les rayons et un prix d'achat du pot de miel importé ultra « cher » au regard de son prix d'achat par l'aval, avec de marges scandaleuses des négociants et des distributeurs.

A cela s'ajoutent les problèmes bien connus de fraude à la qualité (miels coupés avec ajout de sucre...) et à l'étiquetage (francisation de miels d'imports...)<sup>2</sup>.

Sur l'étiquetage, un décret relatif à l'indication de l'origine des miels est entré en vigueur en France le 1er juillet 2022. Il crée une obligation d'indication des pays d'origine du miel en cas de mélanges de miels mais seulement pour les pots conditionnés en France. Pour contourner cette obligation, les négociants mettent en pot ailleurs en Europe, notamment en Belgique. Au niveau européen, pour le moment, la loi impose la mention des origines du miel, sauf pour les mélanges de miels conditionnés en Europe. Seules les mentions « *miel originaire d'UE* » ou « *miel non originaire d'UE* » sont donc obligatoires. Un texte a été voté par les eurodéputés, mi-novembre, pour imposer que tous les pays d'origine apparaissent sur l'étiquette « *dans l'ordre décroissant et avec leurs pourcentages respectifs* ». Ce texte est désormais mis à la discussion en trilogue (Commission, Conseil et Parlement européens).

La fraude demeure donc une réalité au quotidien. L'été dernier, le centre de recherche commun de l'Europe (JRC) a en effet publié une étude sur les contrôles de miels importés en Europe qui relèvent un taux de fraude de 46% (des fraudes graves comme un étiquetage mensonger, une tromperie sur la qualité et la marchandise)<sup>3</sup>. Sur ce sujet, la Confédération paysanne a gagné son procès en juillet dernier contre le gérant des sociétés de revente de miels importés d'Espagne, de Roumanie et de Chine revendus comme miel d'origine française « Miel du Roussillon ».<sup>4</sup>

**La Confédération paysanne a donc décidé d'organiser une campagne de mobilisation qui débute ce 30 novembre à Paris** et qui va se poursuivre dans les départements en décembre et janvier pour interpeller le gouvernement et les parlementaires, et exiger :

- une aide d'urgence forfaitaire à la trésorerie pour les apiculteur-trices professionnel-les, pour un coût d'environ 50 millions d'euros.
- un encadrement des sur-marges.
- **la mise en place de prix minimum d'entrée au niveau du territoire national.** C'est le seul dispositif à même de protéger les apiculteur-rices de la concurrence déloyale exercée par les miels

<sup>2</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045512100>.

<sup>3</sup> [https://food.ec.europa.eu/safety/eu-agri-food-fraud-network/eu-coordinated-actions/honey-2021-2022\\_en](https://food.ec.europa.eu/safety/eu-agri-food-fraud-network/eu-coordinated-actions/honey-2021-2022_en)

<sup>4</sup> <https://www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=13624>

d'imports<sup>5</sup>. Une fois son principe accepté, le travail d'évaluation du prix de revient (coûts de production + rémunération du travail paysan) doit se faire par type de catégorie de miels. L'évaluation de ses coûts est encore en cours.

- Un moratoire sur les miels d'imports tant que la procédure de contrôle des fraudes n'est pas consolidée et le marché assaini.
- un renforcement des sanctions sur les fraudes à l'origine.

**Cette pression sur les prix impacte au final toute la commercialisation du miel français qui est divers tant dans ses catégories que par ses prix de revient. A titre d'exemples ;**

- Le prix de revient des miels dits « intermédiaires », comme par exemple le miel de montagne est autour de 15 euros/kg.
- Le prix de revient des miels dits « grands crus » (culture spécifique telle que la lavande, l'acacia) est autour de 20 euros/kg.

Nous sommes donc très loin des 2 euros/kg du prix payé par les négociants pour du miel d'import.

## Chiffres clefs

66% : c'est la part de miels importés en France en 2019 (derniers chiffres connus). La part des importations a augmenté de 28% depuis 2010.

Moins de 2€/kg : c'est le prix d'achat moyen de miel d'Europe de l'Est par les négociants.

20 000 tonnes : c'est le volume de miel français invendu bloqué sur les fermes des apiculteur-rices.

46% : c'est le pourcentage de miels importés en Europe qui sont fraudés (fraude importante sur la qualité, l'origine...).

### Contact presse :

- Laurence Marandola, porte-parole nationale : 06 31 66 10 83
- Stéphane Galais, secrétaire national : 06 81 27 74 56
- Muriel Pascal, membre de la commission apiculture de la Confédération paysanne : 06 52 39 28 69
- Caroline Nugues, chargée de communication : 06 95 29 80 78

---

<sup>5</sup> Pour le marché du miel, la Confédération paysanne porte la proposition des prix minimum d'entrée : [https://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots\\_cles/documents/8pages\\_prixminimumdentr%C3%A9e\(1\).pdf](https://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/8pages_prixminimumdentr%C3%A9e(1).pdf)